

**SYNDICAT
D'ETUDES ET DE REALISATIONS
POUR LE TRAITEMENT
INTERCOMMUNAL DES DECHETS
(S.E.R.T.R.I.D.)**

Réunion du Comité Syndical

du mercredi 19 novembre 2003

1.05

**Budget supplémentaire pour l'exercice
2003**

RAPPORT
Présenté par M. Emile GEHANT
Président

Le Budget Supplémentaire a pour vocation d'une part, de reprendre le résultat de clôture et les crédits non réalisés (reports) de l'exercice précédent, et d'autre part, d'ajuster les prévisions du budget primitif.

Il est donc nécessaire de revenir succinctement sur les résultats du Compte Administratif de l'exercice 2002 adoptés par le Comité syndical lors de sa séance du 18 juin dernier.

1/ Reprises

Investissement

Résultat d'exécution	(-) 4.361.821,87 €.
Reports en dépenses	(-) 10.414.000,00 €
Reports en recettes	(+) 14.345.400,00 €
Résultat de clôture	(-) 430.421,87 €

Fonctionnement

Résultat d'exécution	(+) 2.233.839,16 €
----------------------	--------------------

PREFECTURE

29 NOV. 2003

du TERRITOIRE de BELFORT

2/ Affectation du résultat

Il est proposé au comité syndical de prélever 430.421,87 € sur le résultat d'exécution de la section de fonctionnement pour équilibrer le résultat de clôture de la section d'investissement et de maintenir le solde, 1.803.407,29 €, à la section de fonctionnement.

Le comité syndical dispose ainsi d'un crédit de **1.803.407,29 €** pour

procéder à des ajustements sur les crédits du budget primitif.

3/ Ajustements

A - FONCTIONNEMENT

Quelques ajustements sur les prévisions budgétaires du B.P. 2003 s'avèrent indispensables pour assurer le fonctionnement des équipements du S.E.R.T.R.I.D. jusqu'à la clôture de l'exercice.

Plusieurs faits majeurs justifient les modifications budgétaires proposées :

- La mise en service du turboalternateur est intervenue à compter du 3 septembre 2003 alors que les prévisions budgétaires tablaient sur un démarrage au 1^{er} juillet. Il s'ensuit des achats d'électricité supplémentaires et une réduction du produit de la vente d'énergie à E.D.F.
- La prise en charge, par le S.E.R.T.R.I.D., en substitution des entreprises défaillantes, de prestations prévues aux marchés initiaux. Elles font l'objet d'une déduction dans les D.G.D. (Décompte Général et Définitif) soumis à l'approbation des entreprises et pourront, ultérieurement, être réintégrées à la section d'investissement.
- Les frais d'entretien et de maintenance des installations, nécessaires à la garantie d'une exploitation continue, s'avèrent conséquents. Ils font l'objet de plusieurs contrats dont le comité syndical a eu à connaître à l'occasion des séances précédentes.
- La constitution de provisions pour pallier la défaillance de l'entreprise C.T. Environnement, initialement chargée de la fourniture, de l'installation et de la mise en service du turboalternateur.

Dépenses de fonctionnement **1.703.407,29 €**

Chapitre 011 – Charges à caractère général : 1.033.500,00 €

dont notamment :

60612 – Energie, électricité	130.000,00 €
6068 – Réactifs	115.000,00 €
6135 – Location d'une grue	70.000,00 €
61522 – Entretien des bâtiments	145.000,00 €
61558 – Entretien des installations	191.500,00 €
6156 – Maintenance et contrôles	60.000,00 €
6283 – Nettoyage des locaux	60.000,00 €

Chapitre 012 – Charges de personnel : 246.000,00 €

Il s'agit principalement du règlement des heures supplémentaires effectuées par les agents de la Communauté d'Agglomération pour le transport de ses déchets

avant la mise en service du quai de transfert de Danjoutin.

Chapitre 66 – Charges financières : (-) 250.000,00 €

La baisse sensible des taux d'intérêts et la réduction du découvert de trésorerie expliquent la diminution des charges financières.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 52.000,00 €

Crédits destinés au règlement des intérêts moratoires dus pour dépassement des délais de paiement, ainsi que pour annuler des titres de recettes sur des exercices antérieurs.

Chapitre 68 – Dotations aux provisions : 1.109.907,29 €

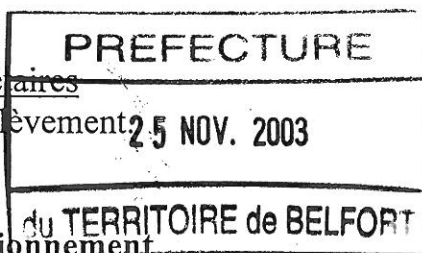
Cette provision pour risques a été principalement composée à partir des enveloppes suivantes :

- 488.000 € d'annulation du prélèvement. Un principe de bonne gestion budgétaire exige que la section de fonctionnement dégage les moyens nécessaires à l'amortissement du capital de la dette. Mais, il est admis que des recettes d'investissement définitivement acquises peuvent se substituer à l'autofinancement. Il en va ainsi des subventions de l'A.D.E.M.E. et du F.E.D.E.R. pour la construction des quais de transfert et de transbordement dont le S.E.R.T.R.I.D. a récemment obtenu la notification (respectivement : 1.454.000 € et 1.465.900 €).
- 319.000 € correspondant à la retenue de garantie sur le marché alloué à C.T. Environnement dont le versement a été obtenu au début de l'été.
- 250.000 € d'économie sur les frais financiers.

Un titre de créance de 2.735.189,49 € a été présenté au liquidateur de C.T. Environnement. La provision qu'il est proposé de constituer permettrait de couvrir tout ou partie de cette créance dans l'hypothèse où l'actif net de l'entreprise s'avèrerait insuffisant. Au cours de l'exercice 2004, la constitution d'un complément de provision, pour atteindre un montant équivalent au solde de la créance détenue, contribuera à mettre en évidence la capacité du S.E.R.T.R.I.D. – des collectivités qui le composent et de leurs usagers – à dégager les moyens de faire face à des événements défavorables.

02 – Lignes budgétaires (-) 488.000,00 €

Annulation du prélèvement



Recettes de fonctionnement 1.703.407,29 €

002 - Résultat reporté 1.803.407,29 €

70 - Produits d'exploitation (-) 100.000,00 €

Réduction du montant des ventes d'énergie à E.D.F. en raison du différé de

la mise en service du turboalternateur.

B - INVESTISSEMENT

Les crédits reportés en dépenses et en recettes sont équilibrés par l'affectation d'une partie du résultat d'exécution de la section de fonctionnement : ne sont donc présentées ici que les seules inscriptions nouvelles.

Il est rappelé que, pour l'heure, afin d'en faciliter la gestion, les crédits sont regroupés dans le chapitre budgétaire « 908 – Ecopole de Bourogne ». La construction de l'usine étant achevée, le comité syndical sera invité, lors de la présentation du B.P. 2004, à revenir à un vote des crédits par nature de dépenses (Emprunts ; Etudes et maîtrise d'œuvre ; Acquisitions ; Travaux).

Dépenses d'investissement 465.900,00 €

Compte 1641 – Amortissement des emprunts 73.000,00 €

Cette nouvelle enveloppe est nécessaire pour permettre d'une part de rembourser, le cas échéant, d'une première annuité du prêt consenti par la Chambre de Commerce et d'Industrie et, d'autre part, pour couvrir les nouvelles échéances générées par un emprunt dont la périodicité annuelle a été modifiée au profit d'une périodicité trimestrielle.

Compte 2183 – Matériel informatique et mobilier 40.000,00 €

Compte 2188 – Autres matériels 352.900,00 €

Ces crédits sont destinés à l'acquisition d'équipements et de pièces de rechanges nécessaires à la continuité de l'exploitation et, par ailleurs, de bennes et de camions pour le convoyage des déchets.

Recettes d'investissement 465.900,00 €

Ligne 02 – Lignes budgétaires Annulation du prélèvement. (-) 488.000,00 €

Compte 1328 – Subvention de l'Union Européenne 465.900,00 €

Compte 1511 – Provisions pour litiges 1.109.907,29 €

Compte 1641 – Emprunt (-) 1.621.907,29 €

La subvention de l'Union Européenne pour financer les équipements nécessaires au transport par rail des déchets ménagers et la provision constituée permettent de réduire le montant des emprunts reportés.

Ø ∂

Il est proposé au comité syndical de se prononcer sur :

- l'affectation des résultats de l'exercice 2002,
- le projet de budget supplémentaire et d'approuver, en particulier, la constitution d'une provision pour faire face, éventuellement, à l'annulation de tout ou partie de la créance détenue sur l'entreprise C.T. Environnement.

Après avoir entendu les explications de M. le Président, le Comité Syndical, à l'UNANIMITE :

- ADOPTE le Budget Supplémentaire pour l'exercice 2003.

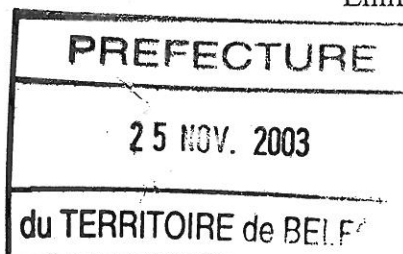
Ainsi délibéré au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., ladite délibération ayant été affichée, par extrait, le 25 NOV. 2003, conformément au C.G.C.T.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président du S.E.R.T.R.I.D.



Emile GEHANT



**SYNDICAT D'ETUDES ET DE
REALISATION POUR LE
TRAITEMENT INTERCOMMUNAL
DES DECHETS
(S.E.R.T.R.I.D.)**

**ECOPOLE DE BOUROGNE
Z.I. DE BOUROGNE
90140 BOUROGNE**

CREDIT DE REPORTS

Le SERTRID a changé de logiciel budgétaire en cours d'année. Pour des raisons techniques, il n'est pas possible d'individualiser certaines sommes dans le document du budget supplémentaire, et des les faire apparaître en tant que reports 2002.

La liste suivante fait état de ces reports :

Investissement dépenses

166	refinancement de la dette	3 000 000 €
2031	frais d'études	365 000 €
2158	autres outillages	27 000 €
2184	mobilier	57 000 €
2313	constructions	6 965 000 €

Investissement recettes

1328	subventions	3 345 400 €
1641	emprunts	- 1 621 907.29 €
166	refinancement de la dette	11 000 000 €



A Bourogne, le 19 novembre 2003

Le Président

Emile GEHANT